



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 07/02/2022

N°1996

Barbara Pompili et Jean-Baptiste Lemoyne ont signé aux côtés des professionnels de l'événementiel, un « Engagement pour la croissance verte en faveur de la transition vers l'économie circulaire »

La France produit et accueille chaque année des milliers d'événements à but professionnel qui génèrent des retombées économiques significatives dans les territoires. Elle compte plusieurs références mondiales parmi les entreprises du secteur.

Durement touchés par la crise sanitaire, les professionnels du secteur, réunis au sein de l'Union des métiers de l'évènement (UNIMEV) ont mis cette période à profit pour réfléchir à la réduction des impacts environnementaux des activités événementielles. Après plusieurs mois de travail, conjoint avec les ministères de l'Economie, des finances et de la relance, et de la Transition écologique, ces réflexions ont débouché sur une somme d'engagements visant à accélérer la transition du secteur vers une économie circulaire.

Les pouvoirs publics et les organisations professionnelles ont ainsi décidé de s'engager ensemble à travers un Engagement pour la Croissance Verte, signé entre l'UNIMEV, l'Association des agences de communication événementielle et la Fédération des métiers de l'exposition et de l'évènement d'une part et le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance d'autre part. Cette signature s'inscrit également dans le cadre du plan Destination France, qui consacre à l'évènementiel des mesures spécifiques pour encourager la relance du secteur.

Cet engagement de 3 ans participera notamment à l'atteinte des objectifs nationaux de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire.

Concrètement, les professionnels s'engagent à :

- réduire à la source et mieux valoriser les déchets produits par les événements (moquette, signalétique, bois/mobilier, coton-gratté, plastique, déchets alimentaires) ;
- développer le réemploi des principaux éléments de construction des stands (panneaux, cloisons) et du mobilier ;

- réduire le gaspillage alimentaire et favoriser le don à des associations.

Ces différents engagements sont assortis d'indicateurs de mesure qui permettront d'évaluer régulièrement les progrès réalisés sur chacun des engagements. Un Observatoire national sur les déchets et les ressources secondaires dans le secteur de l'évènement sera également mis en place pour recueillir précisément les données.

L'engagement prévoit également une clause de revoyure à un an qui sera l'occasion d'intégrer de nouveaux objectifs et indicateurs sur la base d'une étude conduite par l'UNIMEV, visant à mieux intégrer le périmètre d'actions relevant des clients des professionnels du secteur évènementiel.

De son côté, l'Etat s'engage par exemple à étudier les évolutions réglementaires à apporter aux réglementations susceptibles de constituer un frein à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre cet Engagement pour la Croissance Verte, à mettre en place des événements ou activités événementielles écoresponsables, ou encore à soutenir l'analyse des enjeux de gestion des compétences nécessaires pour développer l'économie circulaire dans le secteur de l'évènement et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle.

« Le secteur de l'évènementiel vient de traverser une crise majeure. Il fait preuve de volontarisme en mettant à profit ce moment pour se réinventer en travaillant sur la réduction des impacts écologiques de ses activités. Cet engagement croissance verte contribuera à renforcer la compétitivité du secteur » a déclaré Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique.

« Après le choc de la pandémie, je me réjouis que Gouvernement et professionnels de l'évènementiel, nous préparions une relance du secteur qui passe à la fois par la reprise des événements et le retour des clientèles, et dans le même temps, que nous préparions l'avenir avec le développement de bonnes pratiques en matière de transition écologique. La France, destination phare de l'évènementiel, doit aussi être pionnière dans l'évènementiel durable, dans la droite ligne des ambitions du plan Destination France », a déclaré Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et des Petites et Moyennes Entreprises.

[Lien ver l'Engagement pour la croissance verte](#)

Contacts Presse :

Cabinet de Barbara Pompili

secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne

presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr